

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).**

*Convocation du 6 Avril 2018*

**L'An Deux Mille Dix-Huit et le Douze Avril à 21H00**

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Voltaire DHENNIN, Maire.**

Etaient présents : Nathalie LAMOTHE, Jean LAGOUTTE

Corinne MORENO, Lilian GARAUD, Véronique THOMAS, Michèle CATTALDO

Etaient absents et avaient donné pouvoir : Jean-Philippe LASPORTE ayant donné pouvoir à Jean LAGOUTTE

Etaient absents : /

Mme Michèle CATTALDO a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2017 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles.**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'exercice des budgets 2016 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles

Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 des budgets de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles a été réalisée par le receveur municipal de REVEL.

Après vérification, les comptes de gestion 2017 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles établis et transmis par le Receveur, sont conformes aux comptes administratifs 2017 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs 2017 des budgets de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles et les écritures des comptes de gestions pour l'exercice 2017 des budgets de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles.

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (8 voix pour dont 1 par procuration) les comptes de gestions 2017 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles dont les écritures sont conformes aux compte administratifs 2017 de la Commune, de l'Assainissement et de la Caisse des écoles.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

V.DHENNIN